

# L'affiche antiminarets autorisée en France

## FRONT NATIONAL

Le Tribunal de grande instance de Marseille a rejeté hier la demande en référé de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra), qui exigeait le retrait de l'affiche antiminarets du parti de Jean-Marie Le Pen, inspirée par celle de l'UDC. Une plainte pour plagiat pourrait être engagée par l'agence Goal.

GEOFFREY DIRAT MARSEILLE

Ni «trouble manifestement illicite à l'ordre public» ni «provocation à la haine raciale». Saisi par la Licra, qui sollicitait le retrait de l'affiche antiminarets du Front national, le Tribunal de grande instance de Marseille est resté sourd à ses arguments. Le juge des référés a considéré que l'affaire aurait dû être portée devant le Tribunal de Paris, où l'association est domiciliée. Selon Me Michel Pezet, cette décision est une manière de «botter en touche, sans se prononcer sur le fond». L'avocat de la Licra estime que l'affiche stigmatise une «communauté» à laquelle on fait courir «un risque».

### Action en justice

En attendant la décision du Tribunal de Nanterre sur le référé du Mrap (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), le parti de Jean-Marie Le Pen a les coudées franches pour diffuser son affiche. Marquée du slogan «Non à l'islamisme!», elle ressemble étrangement à celle utilisée par l'UDC lors du référendum sur l'interdiction des minarets. On y voit une femme en burqa à côté d'une carte de la France recouverte d'un drapeau algé-



**COPIE** L'affiche du Front national ressemble étrangement à celle antiminarets de l'UDC. Pour Jean-Marie Le Pen, la polémique n'a pas lieu d'être: «ce n'est qu'une copie du motif du T-shirt porté par de jeunes Français.»  
MARSEILLE, LE 5 MARS 2010

rien, où poussent des minarets en forme de missiles pointés vers le ciel.

«Ce n'est pas parce qu'une agence de com et un parti ont une bonne idée qu'il est interdit de la reprendre», se justifie Stéphane Durbec, candidat sur les listes FN. Pour le directeur de l'agence Goal, qui a conçu l'affiche de l'UDC, «c'est du vol! Nous n'avons pas cédé nos droits pour la reproduction de notre graphisme. On va engager une action en justice», a déclaré Alexander Segert au quotidien *La Liberté*.

En novembre dernier, la version suisse de cette affiche avait elle aussi suscité la controverse. Les Municipalités de Bâle, de Fribourg, de Lausanne, de Montreux et d'Yverdon-les-Bains avaient décidé d'interdire leur

placardage. Genève, Lucerne, Zurich, Winterthour et Bienne avaient fait le choix inverse.

Pour Jean-Marie Le Pen, qui tenait dimanche à Marseille son

par de jeunes Français», se justifie le leader du Front national. «Les minarets sont, comme la burqa, le symbole de la présence islamiste en France. Les



«Ce n'est pas parce qu'une agence de com et un parti ont une bonne idée qu'il est interdit de la reprendre»

STÉPHANE DURBEC, CANDIDAT FN  
AUX ÉLECTIONS RÉGIONALES

dernier meeting avant le 1er tour des élections régionales, dimanche, la polémique n'a pas lieu d'être.

«Cette affiche n'est qu'une reprise du motif du T-shirt porté

mosquées poussent comme des champignons et le chant du muezzin ne tardera pas à retentir dans nos rues», a-t-il poursuivi devant plusieurs centaines de militants. ■